

Amendement 1**Marcel de Graaff, Mario Borghezio, Jean-Luc Schaffhauser, Marie-Christine Arnautu, Olaf Stuger**

au nom du groupe ENF

Rapport**A8-0251/2018****Elmar Brok**

État des relations UE-USA

2017/2271(INI)

Proposition de résolution (article 170, paragraphe 3, du règlement intérieur) tendant à remplacer la proposition de résolution non législative A8-0251/2018**Résolution du Parlement européen sur l'état des relations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique***Le Parlement européen,*

- vu l'image négative du président Trump et du gouvernement des États-Unis renvoyée par les médias classiques et les commentaires de certains dirigeants et représentants de l'Union européenne,
 - vu la rencontre récente entre le président Trump et le dirigeant suprême de la République populaire démocratique de Corée, Kim Jong-un, qui s'est tenue le 12 juin 2018 à Singapour,
 - vu les remarques prononcées par le président Trump lors de la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, qui s'est tenue le 19 septembre 2017,
 - vu les récents sondages de popularité au sujet du président Trump,
- A. considérant que le partenariat fort qui unit les États européens et les États-Unis repose sur des liens politiques, culturels, économiques et historiques, sur des valeurs communes telles que la liberté, la démocratie, la promotion de la paix et de la stabilité, les droits de l'homme et l'état de droit, ainsi que sur des objectifs communs tels que la prospérité, la sécurité et la résolution pacifique des conflits;
- B. considérant que les États européens et les États-Unis sont des démocraties fondées sur l'état de droit, qui disposent de systèmes efficaces d'équilibre des pouvoirs;
- C. considérant que la coopération entre les États européens et les États-Unis, qui partagent les mêmes valeurs, reste cruciale;
- D. considérant que, depuis plus de sept décennies, le partenariat entre les États-Unis et les États européens est essentiel au maintien de l'ordre mondial dans les domaines de l'économie, de la politique et de la sécurité;
1. prend acte de l'importance d'une relation solide entre les États-Unis et les États

européens souverains;

2. souligne les vues communes positives partagées par plusieurs États membres, tels que l'Italie, la Hongrie, et l'Autriche, d'une part, et le gouvernement des États-Unis, d'autre part, sur la nécessité urgente de renforcer les frontières européennes, nationales et américaines afin de mettre un terme à l'immigration de masse;
3. salue le fait que le président Trump prenne acte de l'importance des États-nations et la reconnaisse, et rappelle que les États membres de l'Union restent souverains;
4. se félicite des déclarations du président Trump en faveur d'une réadmission de la Russie au G7;
5. prend acte de la position du président Trump vis-à-vis d'Israël et de la politique étrangère américaine actuelle au sujet de l'Iran, et se félicite de la tenue de négociations entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée;
6. soutient la déclaration du président Trump en faveur un retrait rapide des troupes américaines de Syrie;
7. condamne le fait que le président Trump soit injustement pris pour cible par les médias généralistes, tout en se félicitant cela n'ait pas nui à sa courbe de popularité, et exprime son soutien au président Trump lorsque celui-ci accuse certains des principaux organes de presse de colporter de fausses informations;
8. rappelle que Donald Trump est le président démocratiquement élu des États-Unis et que, conformément aux principes démocratiques et à l'état de droit, la décision des électeurs américains et les droits souverains des États-Unis doivent être respectés par les médias et par l'Union;
9. insiste sur la nécessité pour l'Union de travailler à la construction d'une image positive de la relation transatlantique et du mandat présidentiel de M. Trump;
10. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, au SEAE, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, au président des États-Unis d'Amérique, au Sénat et à la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique.

Or. en